

SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

Procès-Verbal
72^{ème} assemblée générale

Vendredi 15 mai 1998

LIGNIERES

Le président, M. Claude Gerster, ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes .

M. Jean-Pierre Lauener	Président de la Commune de Lignières
M. Philippe Gerser	Conseiller communal
M. Fabien Carrard	Secrétaire général du département des Finances et des affaires sociales
M. André Rüedi	Chef du service des commune
M. Alexis Boillat	Adjoint audit service
M. Jacques Bertolliati et M. Laurent Wälti	Représentants du comité de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux
M. André Gaudreau	Président de la société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel
M. Alain Tissot	Délégué de la même société

Est excusé :

M. Jean Guinand, Conseiller d'Etat
M. Didier Barberat, membre de notre comité

Les représentants de la presse sont salués et les autorités communales du céans sont remerciées de leur accueil

Mme Gisèle Bourquin est remerciée pour l'organisation de cette assemblée ainsi que du repas qui suivra.

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité des présents sans modification, est le suivant :

Ordre du jour

1. Appel (contrôle des badges)
2. Procès-verbal de la 71^{ème} assemblée générale du 11 avril 1997 à Savagnier
3. Rapports :
 - a) du Président
 - b) de la Caissière
 - c) des Vérificateurs
4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs
5. Mutations
6. Elections statutaires .
 - a) du Président
Proposition : Claude Gerster, à Rochefort
 - b) du vice-président,
Proposition : Jean-Pierre Franchon, au Locle
 - c) du représentant du district du Val-de-Travers,
Proposition : Didier Berberat à la Chaux-de-Fonds
 - d) du représentant du district du Val-de-Travers
Proposition : Nicolas Tripet, à Boveresse
7. Fixation de la cotisation 1998 :

Proposition : Fr. 50.— membre actif (repas compris)
Fr. -. — membre honoraire non actif
Fr. 10.— membre libre
Fr. 20.— membre soutien
8. Communication du lieu de l'assemblée générale de 1999,
Proposition : La Chaux-de-Fonds, le 30 avril 1999

Communication du lieu de l'assemblée générale de 2000,
Proposition : Saint-Aubin
9. Divers

1. *Appel*

Distribution des badges nominatifs à l'entrée.

Il est recensé 51 membres présents
 50 membres excusés
 27 sans nouvelles

Le président, indique qu'il est lieu d'indiquer que sur les 27 personnes qui n'ont pas donné de nouvelles, 17 sont des membres actifs. Dorénavant il vaudrait donc mieux annoncer son absence à l'avance.

2. *Procès-verbal*

Le procès-verbal de la 71^{ème} assemblée générale ordinaire du 11 avril 1997 à Savagnier ayant été adressé par courrier à chacun, les membres n'en réclament pas la lecture. Aucune remarque n'est formulée ; il est considéré comme adopté.

Remerciements à Mme Florence Duvoisin, pour la rédaction de celui-ci.

3. *Rapports*

a) du Président

Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni à une reprise, car le président lui-même ayant été absent en raison d'une opération.

La réunion a eu lieu le 26 février dernier à Lignièrès pour la préparation de la présente journée et pour procéder à la répartition des tâches après la nomination de notre collègue Donatella Campa au Comité, qui s'est constitué comme suit :

Président	Claude Gerster
Vice-président	Jean-Pierre Franchon
Secrétariat et fichier	Chassot Jean-Pierre
Secrétaire au PV	Donatella Campa
Secrétaire suppléante au PV	Gisèle Bourquin
Caissière	Micheline Blandenier
Mandat spéciaux	Didier Berberat

Lors de cette séance, nous avons étudié le projet de cahier des charges-type d'administrateurs communal, établi par nos collègues Gisèle Bourquin, Paulette Job, Robert Perrinjaquet et Nicolas Tripet.

Ce document a été adopté par le Comité et envoyé à toutes les Communes. Nous espérons qu'il rendra service, tant aux administrateurs communaux qu'aux conseils communaux lors des changements à la tête de l'administration.

Des remerciements sincères sont fait à tous les collègues qui ont passé du temps à établir ce document pour leur dévouement et leur intérêt pour la profession.

Consultations

Nous avons également été consultés sur le projet de nouvelle loi sur la police des habitants. Plusieurs collègues ont pu participer aux travaux du groupe de travail chargé d'établir un avant-projet. Nous apprécions cette manière de procéder qui permet au praticien de donner son avis avant l'adoption d'une base légale qui touche à notre activité journalière.

Nous avons bien sur émis le vœu d'être aussi associé à l'élaboration du règlement d'application et des directives. La loi ayant maintenant été adoptée par le Grand Conseil, nous attendons la suite qui sera donnée à cet objet en relevant qu'il était temps que les polices des habitants, baptisées dans la nouvelle loi « Contrôle des habitants » disposent d'une base légale dépoussiérée et adaptée à notre époque.

Un premier regret : que nous n'ayons pas été entendu en demandant que l'intervention de la Police cantonale puisse être sollicitée principalement pour les Communes qui ne disposent pas de Police locale – et un deuxième regret, que l'obligation des propriétaires et des gérants d'annoncer les arrivées et départs de leurs locataires ait été abandonnée au profit d'une simple information aux locataires sur leur obligation de s'annoncer à la commune.

Nous avons également été consultés sur le projet de conception directrice des transports publics. Ce document n'a pas appelé de remarques de notre part. Le sujet est d'ailleurs plus politique qu'administratif.

Nous remercions les départements et services de l'Etat qui pensent à notre société et nous adressent les projets qu'ils élaborent pour que nous puissions donner notre avis.

Le comité a d'ailleurs à nouveau écrit à tous les départements de l'administration cantonale et à la chancellerie d'Etat pour rappeler que nous étions intéressés à être consultés sur tous les sujets qui ont un rapport avec la pratique de nos activités.

Délégations

A l'invitation traditionnelle de l'association des secrétaires municipaux vaudois, Micheline Blandenier et Claude Gerster se sont rendus à Echallens le 3 octobre 1997 pour assister à l'assemblée générale de cette association. Ils ont eu le privilège de découvrir le programme qui a été concocté pour la prochaine fête du blé et du pain qui aura lieu à Echallens à fin août et début septembre. Le programme vaudra le déplacement.

Nous remercions nos collègues du Canton de Vaud pour l'amitié qu'ils témoignent à notre société.

Le président de notre comité a également représenté notre société à l'assemblée générale de la Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux, organisée de main de maître par notre collègue du Comité Didier Berberat le 30 mai à la Chaux-de-Fonds.

Micheline Blandenier et Claude Gerster ont également participé à l'assemblée générale de la Société des magistrats et fonctionnaire de l'Etat, à Môtiers. Les contacts noués sont toujours enrichissants tant sur le plan humain que professionnel.

Divers

La commission des examens d'apprentis poursuit son activité et le questionnaire pour les examens finaux 1998 est en possession du Service de la formation professionnelle. Les experts pour les examens oraux sont désignés.

A relever qu'une nouvelle organisation des examens a été mise en place et une Commission du département de l'Instruction publique insituée. Notre président représente notre société dans cette commission cantonale présidée par M. Jean-Pierre Schurmann que plusieurs d'entre vous connaissent, pour participer comme experts aux examens de connaissances professionnelles des apprentis des administrations communales. Nous remercions toutes les personnes qui participent soit à l'élaboration des questionnaires ou comme experts. Un message de remerciement va également à M. Raymond Haas, inspecteur des apprentissages à la Ville de Neuchâtel, qui bien que n'étant pas membre de notre société, participe activement aux travaux de notre groupe de travail et représente les apprentis des villes dont l'activité n'est pas exactement la même que dans les autres administrations communales.

Si l'un des membres de notre société souhaite participer comme expert, il faudra s'annoncer auprès de M. Claude Gerster. Un cours de formation de l'OFIAMT en principe de deux jours, est prévu pour cette fonction, cependant il n'est pas nécessaire de l'avoir suivi pour fonctionner comme expert, le cours pouvant être suivi après, d'autant plus qu'il n'est pas organisé chaque année.

Notre collaboration avec l'IDHEAP, pour l'organisation de cours à l'intention des responsables administratifs et politiques communaux se poursuit également. Les cours sont bien fréquentés par les neuchâtelois, ce qui est un encouragement pour la poursuite de cette collaboration.

L'an dernier, nous avons parlé du problème du bouclage de l'impôt des personnes morales. Notre comité a écrit au chef du département des finances pour faire part de son inquiétude et demander que des documents utilisables soient fournis. Nous avons été entendus et une délégation du comité a eu une entrevue avec l'office de perception de l'Etat, à laquelle ont également participé le chef de l'adjoint du Service des Communes. Des documents ont pu être adressés aux Communes et même si tout n'est pas encore parfait, nous sommes persuadés que la démarche a été utile pour chacun.

Un groupe de travail vient d'être formé sous la direction du Service du traitement de l'information de l'Etat et nous y sommes représentés par 4 membres du Comité, soit Micheline Blandenier, Gisèle Bourquin, Jean-Pierre Chassot et Claude Gerster. Une première séance vient d'avoir lieu, pas plus tard que hier, et une prochaine séance est déjà agendée pour établir les besoins des communes qui ne sont pas forcément les mêmes à Savagnier ou à la Chaux-de-Fonds. Les villes sont également représentées et nous avons la chance d'avoir également le service des communes qui délèguera son adjoint Alexis Boillat qui par son expérience dans son ancienne fonction et sa position actuelle sera d'une très grande utilité. Si l'un des membres de notre association a des propositions sur ce qui devrait être fournis comme document, ainsi que ce qui devrait y figurer, qu'il n'hésite pas à me contacter.

Tout le concept de l'impôt va être changé, aussi pour les personnes physiques et nous sommes satisfaits que les utilisateurs soient associés à la démarche.

A la demande de la Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux, une information relative aux échanges d'apprentis a été adressée à toutes les administrations communales qui occupent un apprenti ou une apprentie.

Pour conclure, le président indique que si un problème pouvant intéresser l'ensemble des communes les tarabuste, les délégués de district ou lui-même sont à leur disposition pour en prendre note et tente de trouver une solution.

En outre, le président remercie les membres du comité pour leur travail et leur aide efficace dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Les remerciements vont également à M. André Ruedi, chef du service des communes et à son nouvel adjoint ancien collègue Alexis Boillat qui sont toujours à notre disposition avec amabilité et compétences.

Il termine ainsi ce rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

Rapport de la caissière :

Un résumé de l'état des comptes de la Société nous est communiqué par Madame Micheline Blandenier.

Rapport des vérificateurs :

Les comptes ont été examinés par nos collègues Mario Clottu de Cornaux et Christian Perso du Landeron qui ont constaté la justesse de la tenue des comptes.

Le Président ouvre la discussion concernant les rapports de la caissière et des vérificateurs. La parole n'étant pas demandée nous passons au point suivant.

4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

Par un levé de main, l'assemblée donne décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

5. Mutations

Démissions :

Nous avons enregistré 3 démissions. Il s'agit de

Alexis Boillat, des Verrières, nommé adjoint au Service des Communes et que nous avons le plaisir de retrouver à notre assemblée dans sa nouvelle fonction.

Pierre André Bühler, de Marin-Epagnier
Marie Louise Descombes, de Peseux

5. *Mutations (suite)*

Admissions :

Geroges Meyer, de Marin-Epagnier
Christian Musy, de la Sagne
Sophia Casert, de St-Blaise
Fatima Anti, de St-Blaise
Yvan Jeanrenaud, des Verrières
Laurent Brahier, de Cernier
Clovis Fahrmi, de Colombier

Après ces diverses mutations l'effectif de notre Société se présente comme suit :

Membres actifs	96
Membres honoraires actifs	12
Membres honoraires non actifs	17
Membres libres	3

Soit un total de 128 membres, ce qui représente une augmentation de 4 personnes par rapport à l'année passée, ce qui compense la perte de 4 personnes de l'année précédente et va réjouir notre caissière car plus de membres = plus de cotisations.

6. *Elections statutaires*

Notre Président nous rappelle que selon les statuts, les membres du Comité sont élus pour une période de 3 ans, ils sont rééligibles, mais leur mandat n'excédera pas plus de 9 ans.

L'année 1998 sera l'année des nominations car trois membres du Comité arrivent au terme de leur mandat de 3 ans et un quatrième, notre ami Jean-Pierre Chassot souhaite se retirer après 6 ans de très bons et loyaux services. Le Comité aura tout prochainement l'occasion de marquer sa gratitude à Jean-Pierre Chassot, mais notre Président tient devant cette assemblée à lui faire part de notre reconnaissance pour tout ce qu'il a apporté durant ces 6 années. Il a toujours répondu présent lorsqu'il y avait un travail et il a assumé sa fonction avec compétence, efficacité et gentillesse. Il n'a été absent qu'à la partie récréative qui consiste en un souper annuel, mais nous ne lui en tiendrons pas rigueur.

Nous passons aux élections :

a) du Président :

M. Claude Gerster accepte une réélection. Par acclamations Monsieur Gerster se voit confier par l'assemblée un autre mandat, cependant il indique que ce sera son dernier mandat, car après 13 ans de Comité, dont 6 à la présidence, il est certain que le vieux débris devra faire la place aux jeunes !

6. *Elections statutaires (suite)*

b) du Vice-Président :

M. Jean-Pierre Franchon accepte une réélection. Accepté par acclamation.

c) du représentant des districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds :

M. Didier Berberat est d'accord de rempiler pour trois ans. Accepté par acclamation.

d) du représentant du district du Val-de-Travers :

Pour remplacer notre collègue Jean-Pierre Chassot, Nicolas Tripet, administrateur communal à Boveresse, s'est spontanément proposé. Accepté par acclamation.

Aucun membre n'ayant adhéré à notre société en 1973, cette année il n'y a donc pas de nomination de membre honoraire.

7. *Cotisations 1998*

Le comité propose le statut quo pour les cotisations, soit :

Fr. 50.— pour les membres actifs (repas compris)

Fr. 10.— pour les membres libres

Fr. 20.— pour les membres soutiens éventuels

Les membre honoraires non actifs sont exonérés de toute cotisation.

L'assemblée accepte par un levé de main.

8. *Assemblée générale 1999*

Notre collègue Didier Barbera s'est annoncé pour nous recevoir en 1999 à la Chaux-de-Fonds à une date déjà fixée au 30 avril 1999 et Donatella Campa représentant le district de Boudry nous invite à Saint-Aubin en l'an 2000. Aucune autre proposition n'étant faite, nos collègues sont remerciés.

Pour 1999, il y a lieu de désigner deux communes voisines de la Chaux-de-Fonds comme vérificateurs et une troisième comme suppléante.

Les vérificateurs sont ainsi nommés, soit la Commune de la Sagne et la Commune de la Chaux-du-Milieu et comme suppléant, la commune des Planchettes.

9. Divers

M. Matthias Wirz intervient concernant le 75^{ème} anniversaire de la société qui sera fêté en l'an 2001. Lors du 50^{ème} anniversaire il a été prévu 3 jours en Alsace, il demande si pour le 75^{ème} il y a déjà une proposition.

Notre Président déclare vouloir prendre contact avec le Comité d'Etat civil étant donné qu'ils devront eux aussi fêter leur anniversaire en même temps, afin de savoir s'il y a des propositions afin d'organiser quelque chose ensemble.

Notre président donne ensuite la parole à M. Fabian Carrard, secrétaire général du département des Finances et des affaires sociales, qui nous indique les quelques modifications structurelles qu'a subi le DFAS depuis les dernières élections de 1997.

Tout d'abord M. Francis Matthey a quitté la tête du DFAS (en poste depuis 1988) pour reprendre le DEP. Ainsi le département a vu l'arrivée d'un nouveau chef en la personne de M. Jean Guinand. Dès son arrivée le fonctionnement administratif du département a quelque peu changé en ce sens que des colloques thématiques réunissant les chefs de services ont lieu tous les mois. Il s'agit de colloques des affaires financières, des affaires sociales, des services immobiliers et des services généraux. En outre, le secrétariat s'est aussi transformé afin de fonctionner comme l'ensemble des autres départements de l'Etat. C'est pourquoi l'ancien poste d'économiste et collaborateur personnel existant a été transformé en poste de secrétaire général. Les principaux dossiers traités actuellement par leur départements sont les suivants :

Finances : Les finances de l'Etat comme celles de certaines communes de notre canton sont préoccupantes. Bien qu'il soit normal qu'en période de creux conjoncturel les finances publiques soient en léger déficit, celui-ci ne doit pas devenir endémique. C'est pourquoi, ne pouvant pas attendre de miracles au niveau des recettes fiscales et d'une forte reprise de la croissance, les collectivités publiques se doivent de réagir au plus vite afin de faire tendre leurs comptes vers l'équilibre. Ainsi en 1998, l'Etat de Neuchâtel va réaliser une nouvelle planification financière qui s'étendra de 1999 à 2002. L'objectif du CDE est de retrouver progressivement l'équilibre budgétaire au début du prochain millénaire. Pour ce faire il s'agit non seulement de prendre en compte la situation financière de l'Etat mais aussi le programme de stabilisation 1998 de la Confédération qui devrait provoquer une aggravation du déficit cantonal estimée à 16 millions de francs. De plus un certain nombre de mesures d'économies temporaires vont arriver à échéance d'ici la fin 1999 et grever de plus de 28 millions de francs le budget de l'Etat. Il s'agit du plafonnement de l'indexation des traitements (4 millions), de la prise en charge par la CPEN des allocations de renchérissement (6 millions), de la compensation de la progression à froid au niveau de l'échelle fiscale (8 millions) et de la contribution de solidarité (10 millions). Ainsi si aucune mesure n'est prise le déficit de l'Etat avoisinera les 60 à 70 millions de francs à la fin de ce siècle. C'est pourquoi le CDE a demandé à chaque département de mettre sur pied des groupes de travail devant mener une réflexion de fonds et sans tabou non seulement sur les économies possibles dans le fonctionnement de l'administration mais aussi et surtout sur l'ensemble des prestations de l'Etat. L'ensemble des mesures retenues seront présentées entre l'automne 1998 et début 1999.

Péréquation financière et barème de référence : Après l'échec du projet de 1983 et le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 10 mai 1995, les travaux à ce sujet devront reprendre. Il s'agira d'être audacieux et de prévoir un système de péréquation plus transparent et plus efficace que celui actuellement en vigueur qui agit au travers d'une multitude de partage de charges et de recettes. De même notre canton est le dernier canton suisse où les communes gèrent chacune leur propre barème fiscal avec des minimums et des maximums d'imposition différents de même que des progressivités variables. Il en résulte un manque de transparence qui ne permet aucune comparaison entre les communes de notre canton sauf en faisant des comparaisons au cas par cas. Un barème de référence représente un barème déterminé auquel se réfèrent les communes ou l'Etat pour prélever leurs impôts. Ainsi chaque commune et l'Etat pourraient fixer comme bon leur semble le multiple de ce barème qu'ils entendent prélever. Il s'agit en fait d'un système connu dans les cantons suisses sous la forme du quotient, des centimes additionnels ou de la quotité. De même une nouvelle loi sur les subventions est à l'étude.

Description et évaluation des fonctions : La première phase arrivera à terme le 01.07.98 avec l'ensemble de la description des fonctions et la nouvelle grille des salaires pour les collaborateurs administratifs de l'Etat. Le projet concernant l'enseignement a quant à lui commencé à la fin 1997. De même, les communes ont eu une séance d'information à ce sujet le 30 avril dernier.

Ensuite le Président donne la parole à M. André Ruedi, chef du service des communes qui nous communique que dès la semaine suivante une circulaire sera envoyée à toutes les communes pour l'explication de tout ce qui a déjà été dit. Il indique simplement quelques chiffres de déficit par exemple 7 millions dont 5 sont attribués uniquement à la ville de la Chaux-de-Fonds. En outre, il estime que la différence de déficit entre les communes est grave car quelques unes s'en sortent et d'autres pas.

M. Claude Gerster remercie M. Fabian Carrard et M. André Ruedi et donne la parole au Président de la commune de Lignières qui après une présentation du village nous convie à l'apéritif offert par la Commune de Lignières et animé par la fanfare du village.

La séance est levée à 19h45.

Au nom de la Société des administrateurs
Et fonctionnaires des Communes neuchâteloises

Le Président

La secrétaire aux PV

Claude Gerster

Donatella Campa